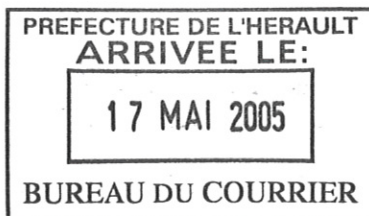


Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 24
 Votants : 28
 Date de la convocation : 3 mai 2005



N° 34

L'an deux mille cinq et le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, M. ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. ELLUL
 Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

ABSENTE : Mme HARO

ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS

Rapporteur : Monsieur CONTE

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs de l'école municipale de musique à compter du 1^{er} septembre 2005, en adoptant un tarif différent pour les adultes et pour les enfants et en prévoyant que ce tarif sera dégressif en fonction du nombre d'élèves d'un même famille (la famille est constituée par les parents et les enfants mineurs ou majeurs vivant sous le même toit).

	Instrument et solfège		Initiation Eveil musical Solfège Musique d'ensemble	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
1 ^{er} élève	91 €	86 €	58 €	50 €
2 ^{ème} élève	64 €	60 €	43 €	35 €
3 ^{ème} élève	44 €	40 €	28.50 €	20.50 €
Pour chaque élève en plus	40 €	38 €	26.50 €	19.50 €

Durée supplémentaire du cours		
	Adulte	Enfant
¼ heure	27.50 €	20.50 €
½ heure	53 €	39 €

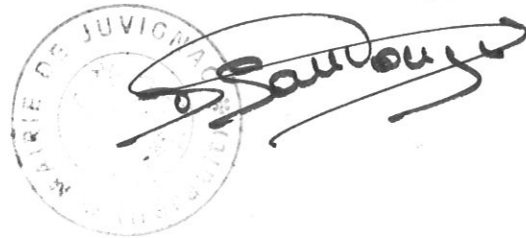
Les tarifs proposés sont des tarifs trimestriels.

L'inscription vaut engagement pour les élèves d'adhérer à l'école municipale de musique pour l'année complète et d'acquitter la cotisation trimestrielle au début de chaque trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur CONTE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A circular official stamp of the Municipality of Juvignac is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE JUVIGNAC" and "LE 17 MAI 2005". The signature is written in a cursive style over the stamp.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

le 17 MAI 2005
et publication

le 17 MAI 2005